



**EN CE  
MOMENT**

...

## FORÊT RÉGIONALE DU MAUBUÉ – BOIS SAINT-MARTIN

### Travaux de mise en sécurité

Mai 2022

Des travaux de sécurité sont actuellement en cours en lisière sud du Bois Saint-Martin soumis depuis 2006 à un Arrêté inter-préfectoral de protection du biotope (APPB). **Avec l'ouverture au public de ce bois en novembre 2021 suite à son acquisition pour le compte de la Région Île-de-France, l'Agence des espaces verts est par conséquent tenue de mettre en application ces directives préfectorales.** Elle est aussi garante de la cohabitation des usages en préservant la biodiversité du site tout en permettant l'accueil du public.

**Dans le cadre de l'APPB, et suite à sa révision par les services de l'État en 2021, l'Agence des espaces verts engage des travaux de mise en sécurité indispensables en limite de propriété sud du Bois Saint-Martin.**

Ces travaux, en cours à ce jour et qui devraient se terminer d'ici début juin 2022, poursuivent plusieurs objectifs :

- **la préparation de l'emprise de la nouvelle clôture en pourtour du bois** (8,5 kilomètres de clôture), conformément aux exigences de l'APPB. Cette clôture est aujourd'hui endommagée après que des personnes en aient forcé le passage, notamment pour accéder plus rapidement au bois. Elle a pour fonction de contenir notamment la grande faune, comme les sangliers, afin que celle-ci ne pénètre pas dans le bassin urbain, très dense aux alentours (voieries et habitations). Elle a aussi pour fonction d'empêcher l'accès des piétons, en dehors des entrées et voies de circulation prévues pour le public (les zones les plus sensibles en terme de biodiversité, comme les sous-bois, étant fermées et strictement interdites au public). Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) avait exigé de l'AEV de refaire la clôture pour garantir de canaliser les promeneurs vers des entrées et des chemins autorisés à la promenade et éviter le piétinement du sous-bois.
- **la mise en sécurité de toute la lisière** par rapport aux voies communales automobiles, aux chemins piétonniers, aux arrêts de bus, aux candélabres, aux fils aériens (de nombreux arbres secs et/ou malades étaient présents, penchaient en

dehors du bois et l'AEV avait été alertée à plusieurs reprises sur ce sujet par les services techniques de deux communes (Pontault-Combault et le Plessis-Tréville)

- **la création d'une lisière étagée** (et non plus une lisière franche telle qu'aujourd'hui) plus favorable au développement de la biodiversité, selon les modes de gestion sylvicole que l'AEV applique désormais dans les forêts régionales. La lisière est envisagée de sorte qu'à terme elle se présentera de la manière suivante : 4-5 m d'herbacées / 4-5 m de buissons, puis la strate arborée.

### **INFORMATONS COMPLÉMENTAIRES**

- La grande majorité des arbres abattus sont des « perches » (- de 10 cm de diamètre) et des petits arbres de petit diamètre (10-30 cm). Aucun arbre « centenaire » ou de diamètre de 90 cm et plus n'a été touché.

**Ainsi, il y a très peu de risque d'avoir supprimé des nids d'oiseaux cavernicoles a fortiori car les gros arbres n'ont pas été abattus.**

- Après travaux, les fossés bordant le bois redeviennent accessibles aux engins d'entretien ce qui permettra de les curer afin de maintenir leur fonctionnalité et ainsi **diminuer le risque d'inondations sur les terrains bâtis alentours**, comme cela avait pu se produire en juin 2021 dans certains secteurs sensibles voisins.

- La coupe a permis aussi de supprimer des « Lauriers palme (ou cerise) » qui poussaient en grande quantité dans cette bande (espèce exogène et envahissante dans les milieux naturels) pour enrayer leur dissémination et **redonner toute la place à un milieu forestier plus naturel.**

- Les houppiers des arbres abattus sont broyés sur place : la matière organique, n'est pas exportée et reste dans le bois ; **il n'y a pas d'appauvrissement du milieu.**

- Les troncs ont été triés. Ils seront proposés à la vente en circuit court à l'automne, pour tout particulier souhaitant en faire du bois de chauffage, devant être capable de débiter et d'emporter le bois (le volume sera limité pour chaque demandeur).

Contact AEV

---

#### **Angélique Lucas**

Direction de l'Aménagement et de la Gestion

Mail : [alucas@aev-iledefrance.fr](mailto:alucas@aev-iledefrance.fr)



*Pour améliorer le quotidien des Franciliens, l'Agence des espaces verts imagine, aménage et protège les espaces naturels de la Région. Depuis plus de 40 ans, ses experts mobilisent l'intelligence collective des acteurs du territoire pour préserver le fragile équilibre entre la ville et la nature.*

**Pour en savoir plus :** [www.aev-iledefrance.fr](http://www.aev-iledefrance.fr)

**f** [@aev.idf](https://www.facebook.com/aev.idf) **t** [@aeviledefrance](https://twitter.com/aeviledefrance)



*Pour améliorer le quotidien des Franciliens, l'Agence des espaces verts imagine, aménage et protège les espaces naturels de la Région. Depuis plus de 40 ans, ses experts mobilisent l'intelligence collective des acteurs du territoire pour préserver le fragile équilibre entre la ville et la nature.*

**Pour en savoir plus :** [www.aev-iledefrance.fr](http://www.aev-iledefrance.fr)

**f** [@aevidf](https://www.facebook.com/aevidf) **t** [@aeviledefrance](https://twitter.com/aeviledefrance)